Le trotteur ou youpala :

inutile

pour apprendre

à marcher !

Non seulement il ne permet pas à l'enfant de marcher plus tôt, mais il produit l'effet inverse à celui recherché :

- **Risque de marcher sur la pointe des pieds**
- **Corps tendu, buste en avant, jambes en arrière**
- **Absence de réflexes de protection avec les mains en cas de chute**
- **Contraire au redressement naturel**
- **Empêche de trouver l'équilibre**
- **Perturbe la découverte de l'espace avec son corps**

Le trotteur est potentiellement dangereux : trop d'accidents graves et de chutes (nombreuses blessures à la tête)
Déjà interdit au Canada depuis 2004.

C'est au sol que l'enfant prépare la marche et tout son développement moteur

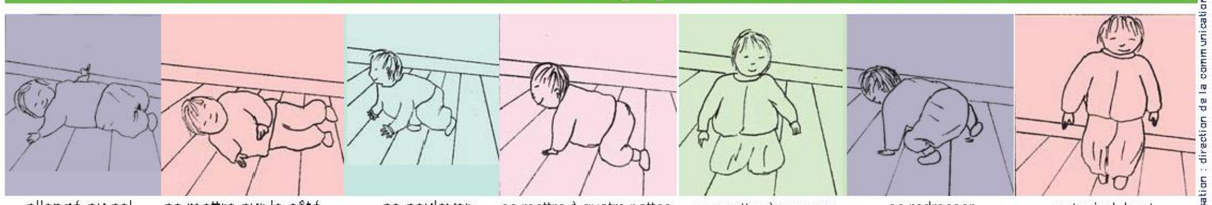

Réalisation : direction de la communication - impression : CHRU - février 2012

La qualité de ses appuis et de son équilibre pour se redresser influencera sa motricité tout au long de sa vie.

Les psychomotriciennes du CAMSP de l'hôpital Clocheville avec le soutien des médecins et kinésithérapeutes du CAMSP

C'EST AU SOL QUE L'ENFANT PRÉPARE LA MARCHE ET SON DÉVELOPPEMENT MOTEUR.

S'ALLONGER AU SOL

SE METTRE SUR LE CÔTÉ

SE SOULEVER

SE METTRE À 4 PATTES

SE REDRESSER

SE METTRE À GENOUX

SE TENIR DEBOUT

RIEN NE SERT DE BRÛLER LES ÉTAPES : C'EST EN LAISSANT L'ENFANT LES FRANCHIR, À SON RYTHME, QU'IL PROGRESSERA.

LA QUALITÉ DE SON ÉQUILIBRE ET DE SES APPUIS LUI SERVIRONT TOUTE SA VIE.

cg94.fr/youpala

VAL de MARNE Conseil général

TROTTEUR ou YOUPALA INUTILE ET DANGEREUX !

IL NE PERMET PAS À L'ENFANT DE MARCHER PLUS TÔT. AU CONTRAIRE, IL PRODUIT L'EFFET INVERSE !

RISQUE DE MAUVAISE POSTURE
pour le dos et les jambes.

RISQUE DE CHUTE
dans les escaliers ou sur un obstacle pouvant occasionner un traumatisme crânien.

C'est une source de danger inutile pour l'enfant qui est mis debout et maintenu en équilibre de manière artificielle. Il risque de marcher sur la pointe des pieds et est empêché de trouver son équilibre.

C'EST EN LAISSANT L'ENFANT ÉVOLUER AU SOL QU'IL APPRENDRA À MARCHER !

cg94.fr/youpala

VAL de MARNE Conseil général